RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES

Rapport de risques

Commune recherchée :

28400 Nogent-le-Rotrou

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

6 Risques naturels identifiés :

INONDATION	sur ma commune : EXISTANT
REMONTÉE DE NAPPE	sur ma commune : EXISTANT
SÉISME	sur ma commune : FAIBLE
MOUVEMENTS DE TERRAIN	sur ma commune : EXISTANT
RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES	sur ma commune : IMPORTANT
RADON	sur ma commune : FAIBLE

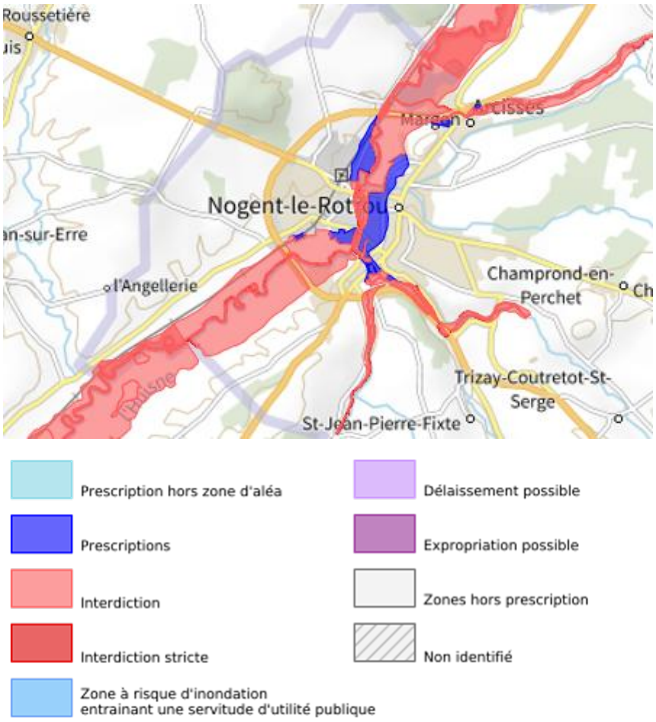
4 Risques technologiques identifiés :

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)	sur ma commune : CONCERNÉ
CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	sur ma commune : CONCERNÉ
POLLUTION DES SOLS	sur ma commune : CONCERNÉ
RISQUES MINIERS	sur ma commune : EXISTANT

Risque d'inondation sur Nogent-le-Rotrou

Risque sur la commune EXISTANT

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



Informations détaillées :

PPRN : PPRI Nogent-le-Rotrou et Margon (28DDT19960002)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRI Nogent-le-Rotrou et Margon a été approuvé sur votre commune.
Le PPR couvre les aléas suivants :
Inondation
Par une crue à débordement lent de cours d'eau
Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :
- 02 : Prescriptions
- 03 : Interdiction
- 04 : Interdiction stricte

Date de prescription : 06/12/1996
Date d'approbation : 12/04/2001
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter La page de détail de ce PPR.

Risque d'inondation sur Nogent-le-Rotrou

PAPI : PEP - Sarthe

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2022_0048.
Il couvre les aléas et sous aléas :

Inondation
- Par une crue à débordement lent de cours d'eau
- Par ruissellement et coulée de boue

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

5 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE0100513A	Inondations et/ou Coulées de Boue	05/01/2001	26/09/2001
INTE9900627A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
INTE9500070A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/01/1995	08/02/1995
INTE9300148A	Inondations et/ou Coulées de Boue	10/01/1993	28/03/1993
INTE9200495A	Inondations et/ou Coulées de Boue	20/07/1992	18/11/1992

Risque de remontées de nappe sur Nogent-le-Rotrou

Risque sur la commune EXISTANT

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.
Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



Informations détaillées :

REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FORTE

PAPI : PEP - Sarthe

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2022_0048.
Il couvre les aléas et sous aléas :
Inondation
Par une crue à débordement lent de cours d'eau
Par ruissellement et coulée de boue
Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

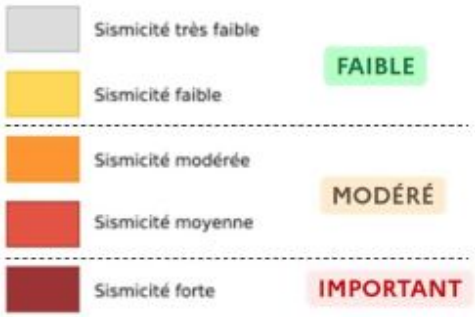
Risque de séisme sur Nogent-le-Rotrou

Risque sur la commune FAIBLE

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).





Informations détaillées :

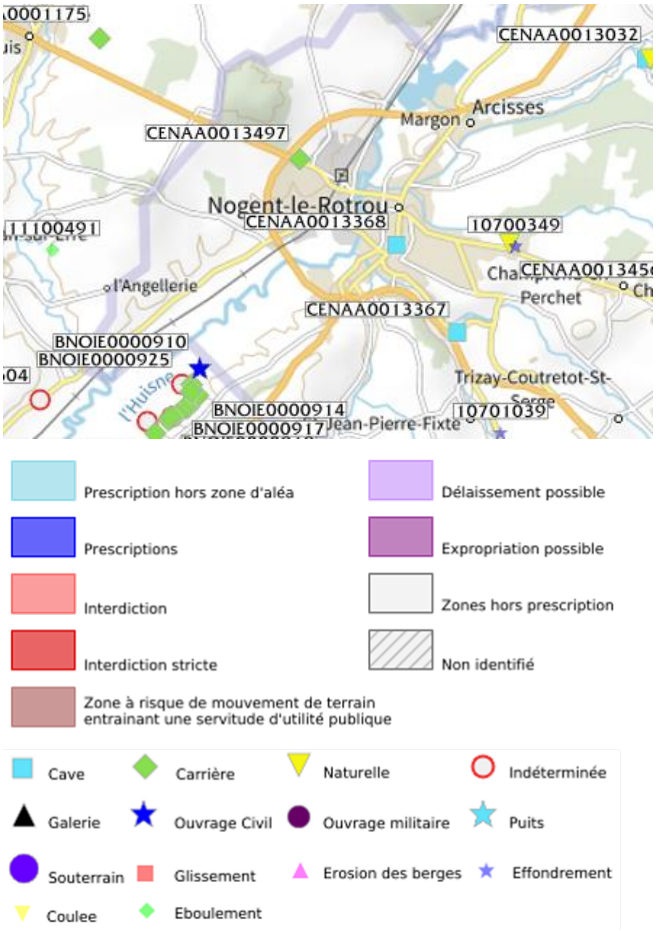
SÉISME : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **1/5**.
Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Nogent-le-Rotrou

Risque sur la commune EXISTANT

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.
Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.
Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).
Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



Les types de risques mouvements de terrain à ma commune:

- Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines) : Cavités souterraines formées naturellement, générant des vides dont les toits sont susceptibles de rompre subitement

Informations détaillées :

DDRM : DDRM28

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Mouvement de terrain
Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines)

2 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999
INTE9300001A	Glissement de Terrain	07/04/1992	07/02/1993

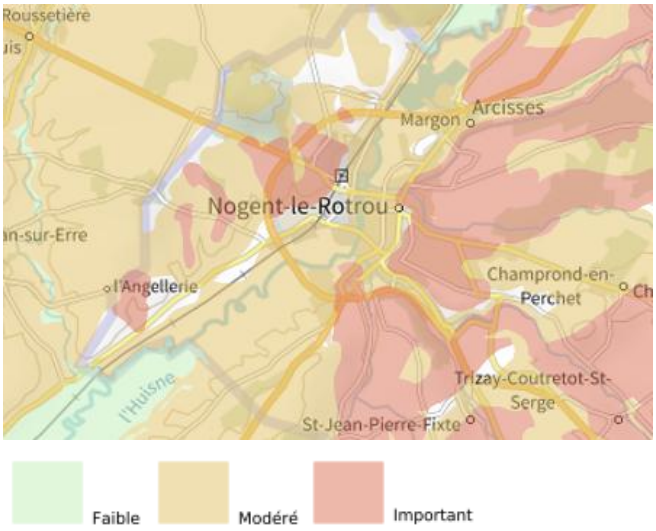
Risque de mouvements de terrain sur Nogent-le-Rotrou

Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.
Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 2.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Nogent-le-Rotrou

Risque sur la commune IMPORTANT

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :

RGA : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **3/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prevenir le risque.

10 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

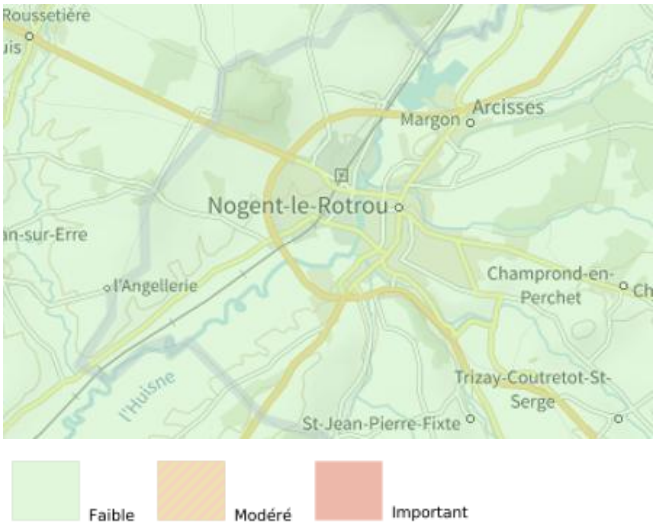
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2114775A	Sécheresse	01/07/2020	06/06/2021
INTE1920338A	Sécheresse	01/10/2018	09/08/2019
INTE1236522A	Sécheresse	01/04/2011	21/10/2012
IOCE1032143A	Sécheresse	01/07/2009	13/01/2011
INTE0500808A	Sécheresse	01/07/2003	13/12/2005
INTE0400080A	Sécheresse	01/01/2002	26/02/2004
INTE9800027A	Sécheresse	01/10/1993	18/02/1998
INTE9500104A	Sécheresse	31/10/1991	17/03/1995
INTE9300001A	Sécheresse	01/01/1991	07/02/1993
INTX9110334A	Sécheresse	01/05/1989	27/12/1991

Risque de retrait gonflement des argiles sur Nogent-le-Rotrou

Risque radon sur Nogent-le-Rotrou

Risque sur la commune FAIBLE

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



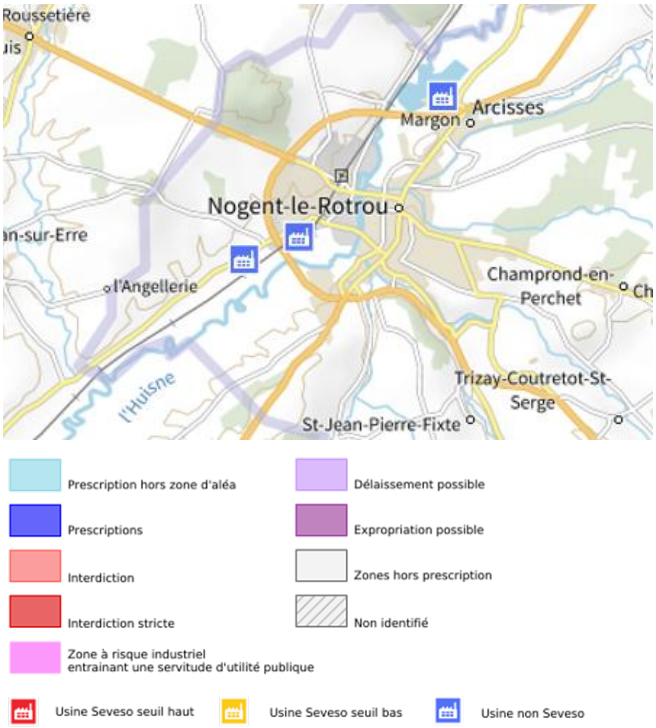
Informations détaillées :

RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle règlementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.
Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Nogent-le-Rotrou

Risque sur la commune CONCERNÉ



Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.
Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.
Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.
Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.

Les types de risques installations industrielles classées (ICPE) sur

- 2 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Informations détaillées :

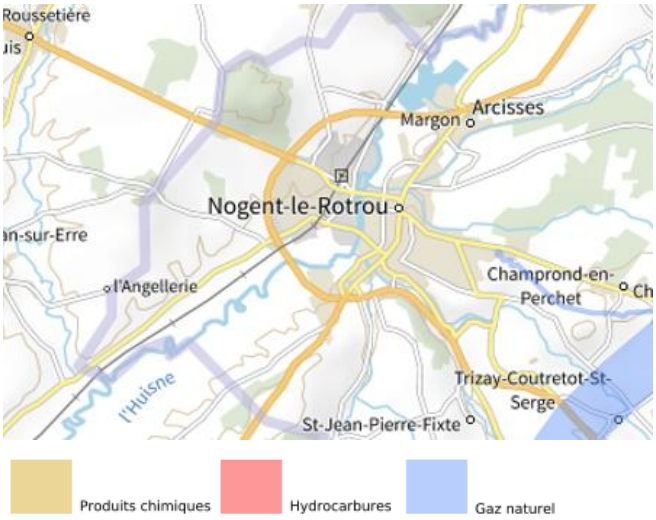
2 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
AXEREAL	Non Seveso
VALLEGRAIN DISTRIBUTION	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Nogent-le-Rotrou

Risque sur la commune CONCERNÉ

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



Produits chimiques | Hydrocarbures | Gaz naturel

Risque de pollution des sols sur Nogent-le-Rotrou

Risque sur la commune CONCERNÉ



Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Les types de Pollution des sols sur ma commune

- 1 secteur(s) d'information(s) sur les sols sur la commune
 L'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des secteurs d'information sur les sols qui comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage (réalisation de travaux sur la parcelle avec mouvements de terre), la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.
- 3 site(s) pollué(s) ou potentiellement pollué(s) sur la commune.
 Le ministère chargé de l'environnement inventorie les sites et sols pollués, ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- 161 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service sur la commune.
 La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. La CASIAS ne renseigne aucunement sur l'état de pollution ou non d'un site.

Informations détaillées :

SIS :

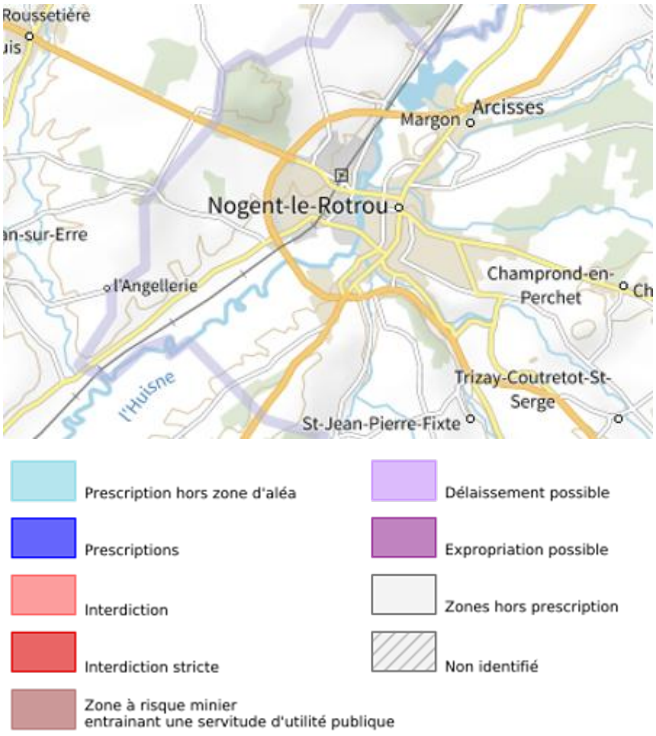
Votre commune contient au moins un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 3.
Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 4.

Risque minier sur Nogent-le-Rotrou

Risque sur la commune EXISTANT

A l'arrêt de l'exploitation des mines souterraines, et en dépit des travaux de mise en sécurité, peuvent se produire plusieurs types de risques.
Il y a généralement des mouvements résiduels de terrain : effondrements localisés ou généralisés, affaissements. Les dommages peuvent être importants et affecter les bâtiments, la voirie ainsi que les réseaux notamment de gaz et d'eau.
Selon leur nature, les anciennes exploitations minières peuvent générer d'autres risques : pollution de l'eau, inondation par remontée des eaux en zones affaissées, explosions gazeuses (grisou), émissions de gaz asphyxiants, toxiques ou de radioactivité (uranium ou radon).



Informations détaillées :

DDRM : DDRM28

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Affaissement minier

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

2 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
10700349	Effondrement / Affaissement	La tuilerie d'en Haut
10700386	Effondrement / Affaissement	La tuilerie d'en Haut

Annexe 2 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

4 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
CENAA0013367	cave	NOGENT-LE-ROTROU, entrée à la pictière
CENAA0013368	cave	NOGENT-LE-ROTROU, face au 94 rue gouverneur
CENAA0013456	naturelle	NOGENT-LE-ROTROU, la tuilerie d'en haut
CENAA0013497	carrière	NOGENT-LE-ROTROU, rue des terres fortes

Annexe 3 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

3 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP001084901	MONIN	En cours
SSP001085001	SOMEL (ex-UIOM)	En cours
SSP000489001	MONIN	Clôturée

Annexe 4 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

161 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4270544	HOPITAL DE NOGENT LE ROTROU	En arrêt	
SSP3821084		En arrêt	
SSP3821083		En arrêt	
SSP3821082		En arrêt	
SSP3821081		En arrêt	
SSP3821080		En arrêt	
SSP3821079		En arrêt	
SSP3821078		En arrêt	
SSP3821077		En arrêt	
SSP3821076		En arrêt	
SSP3821075		En arrêt	
SSP3821074		En arrêt	
SSP3821073		En arrêt	
SSP3821072		En arrêt	
SSP3821071		En arrêt	
SSP3821070		En arrêt	
SSP3821069		Indéterminé	
SSP3821068		Indéterminé	
SSP3821067		Indéterminé	
SSP3821066		En arrêt	
SSP3821065		En arrêt	
SSP3821064		En arrêt	
SSP3821063		En arrêt	
SSP3821062		Indéterminé	
SSP3821061		En arrêt	
SSP3821060		En arrêt	
SSP3821059		En arrêt	
SSP3821058		En arrêt	
SSP3821057		En arrêt	
SSP3821056		En arrêt	
SSP3821055		En arrêt	
SSP3821054		En arrêt	
SSP3821053		En arrêt	
SSP3821052		En arrêt	
SSP3821051		En arrêt	
SSP3821050		En arrêt	
SSP3821049		En arrêt	
SSP3821048		En arrêt	
SSP3821047		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3821046		En arrêt	
SSP3821045		En arrêt	
SSP3821044		En arrêt	
SSP3821043		En arrêt	
SSP3821042		En arrêt	
SSP3821041		En arrêt	
SSP3821040		En arrêt	
SSP3821039		En arrêt	
SSP3821038		En arrêt	
SSP3821037		En arrêt	
SSP3821036		En arrêt	
SSP3821035		En arrêt	
SSP3821034		En arrêt	
SSP3821033		En arrêt	
SSP3821032		En arrêt	
SSP3821031		En arrêt	
SSP3821030		Indéterminé	
SSP3821029		En arrêt	
SSP3821028		En arrêt	
SSP3821027		En arrêt	
SSP3821026	Garage Citroën	En arrêt	
SSP3821025		En arrêt	
SSP3821024		En arrêt	
SSP3821023		En arrêt	
SSP3821022		En arrêt	
SSP3821021		En arrêt	
SSP3821020		En arrêt	
SSP3821019		En arrêt	
SSP3821018		En arrêt	
SSP3821017		En arrêt	
SSP3821016		En arrêt	
SSP3821015		En arrêt	
SSP3821014		En arrêt	
SSP3821013		En arrêt	
SSP3821012		En arrêt	
SSP3821011		Indéterminé	
SSP3821010		En arrêt	
SSP3821009	Imprimerie du Nogentais	En arrêt	
SSP3821008		En arrêt	
SSP3821007		En arrêt	
SSP3821006		En arrêt	
SSP3821005		En arrêt	
SSP3821004		En arrêt	
SSP3821003		En arrêt	
SSP3820991		En arrêt	
SSP3820990		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3820989		Indéterminé	
SSP3820988		En arrêt	
SSP3820987		En arrêt	
SSP3820986		En arrêt	
SSP3820985		En arrêt	
SSP3820984		En arrêt	
SSP3820983	Auto Garage Central	En arrêt	
SSP3820982		En arrêt	
SSP3820981		En arrêt	
SSP3820980		En arrêt	
SSP3820979		En arrêt	
SSP3820978		En arrêt	
SSP3820977		Indéterminé	
SSP3820976		Indéterminé	
SSP3820975		En arrêt	
SSP3820974		Indéterminé	
SSP3820722		En arrêt	
SSP3820721		En arrêt	
SSP3820720	ex CATIGNOL Frères	En arrêt	
SSP3820719	ex. CATIGNOL Frères	En arrêt	
SSP3820718		Indéterminé	
SSP3820681		En arrêt	
SSP3820680		Indéterminé	
SSP3820679		En arrêt	
SSP3820678		En arrêt	
SSP3820677		Indéterminé	
SSP3820676		Indéterminé	
SSP3820675	Garage AUDI et VOLKSWAGEN	Indéterminé	
SSP3820674		Indéterminé	
SSP3820655		Indéterminé	
SSP3820654		Indéterminé	
SSP3820653		Indéterminé	
SSP3820652		Indéterminé	
SSP3820651		Indéterminé	
SSP3820650		Indéterminé	
SSP3820649		Indéterminé	
SSP3820648		Indéterminé	
SSP3820647		Indéterminé	
SSP3820646		Indéterminé	
SSP3820645	Relais de Sully	Indéterminé	
SSP3820644	Intermarché	Indéterminé	
SSP3820643	Garage FIAT	Indéterminé	
SSP3820642		Indéterminé	
SSP3820641		Indéterminé	
SSP3820640		Indéterminé	
SSP3820639		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3820638		Indéterminé	
SSP3820637		Indéterminé	
SSP3820636		Indéterminé	
SSP3820635		Indéterminé	
SSP3820634		Indéterminé	
SSP3820633		En arrêt	
SSP3820632		Indéterminé	
SSP3820631		Indéterminé	
SSP3820630		Indéterminé	
SSP3820578		Indéterminé	
SSP3820577		Indéterminé	
SSP3820576		Indéterminé	
SSP3820575		Indéterminé	
SSP3820574		En arrêt	
SSP3820573		En arrêt	
SSP3820572		Indéterminé	
SSP3820571		En arrêt	
SSP3820570	Station ESSO	Indéterminé	
SSP3820569	Chaufferie de la Zone du Val	En arrêt	
SSP3820568	chaufferie centrale des Gauchetières	Indéterminé	
SSP3820567		Indéterminé	
SSP3820566	Station Shell-Direct	Indéterminé	
SSP3820565	ancienne station Shell	Indéterminé	
SSP3820564	Usine Le Parquet Moderne	En arrêt	
SSP3820070		En arrêt	
SSP3820069		En arrêt	
SSP3820068		En arrêt	
SSP3820067	Usine à gaz	En arrêt	
SSP598951	LEMOINE FRANCE	En arrêt	
SSP596663	SPL C'Chartres Traitement et	En arrêt	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE EN CAS D'...

INONDATION ?

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS auprès de la mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER un diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ votre kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ les dispositifs de protection à installer :** sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ une zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier



Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ,** si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Levesque - CITIZENTHESIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE EN CAS DE...

SÉISME ?

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,** d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



EVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Levesque - CITIZEN PRESS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



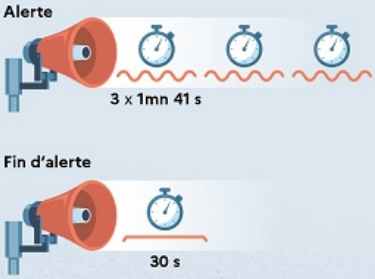
QUE FAIRE EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la préfecture :** elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE pour le reconnaître en cas d'événement**
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS,** arrêtez la ventilation et la climatisation
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE,** gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS,** ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide



Jusqu'a la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS, évitez toute flamme ou étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Leveque - CITIZEN PRESS

Édité le 14/11/2026